



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
**COMMUNE D'ILLE SUR TET**  
**SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023**

**Date de convocation :**

14/09/2023

En exercice : 29

Présents : 19

Votants : 26

L'an deux mille vingt-trois et le vingt et un septembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Caroline PAGÈS, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Frédéric CRAVO, Maryse NOGUÈS, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Caroline MERLE, Damien OTON, Yasine SEBAHOUI, Bernard COURCELLE, Georges PERALBA, Valérie CRIBEILLET, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Jérôme PARRILLA (pouvoir à Raphaël LOPEZ), Evelyne FUENTES (pouvoir à Claude AYMERICH), Mélissa OBBIH (pouvoir à Alain MARGALET), Clara ROSE (pouvoir à Caroline PAGÈS), Armande IGLESIAS (pouvoir à Maryse NOGUES), Thierry COMES (pouvoir à Françoise CRISTOFOL), Jean-Philippe LECOINNET (pouvoir à Bernard COURCELLE).

Absents : Mmes Danielle POUDADE, Marielle ALONSO, Mr Jean-Louis LIGAT.

M. Yasine SEBAHOUI a été désigné comme secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2023/48 : DEMANDE DE PLANTS À LA PÉPINIÈRE DÉPARTEMENTALE POUR 2024.**

Le Maire explique que le Département des Pyrénées-Orientales offre aux communes la possibilité d'obtenir des plants d'arbres et d'arbustes, gratuitement, auprès de la pépinière départementale. Pour ce faire, il est nécessaire de déposer un dossier expliquant le projet requérant des plants, avec délibération et calendrier de réalisation.

Le Maire propose de faire une demande afin de remplacer tous les arbres et arbustes morts sur la Commune, dans les différents espaces publics, mais aussi de créer de nouveaux îlots de fraîcheur.

Considérant le rapport du Maire,  
**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,**

**VALIDE** la demande de plants d'arbres et arbustes auprès de la pépinière départementale des Pyrénées-Orientales pour 2024.

**ACTE** le dépôt du dossier de demande qui détaille les besoins.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Fait à Ille sur Tet, le 21 septembre 2023

Le Maire,



  
W. BURGHOFFER